



Le Développement Responsable

La compensation carbone volontaire



Apparition de la forêt en montagne, après abandon des pâturages.

La compensation volontaire carbone :
Ecologie ?
Economie ?
Développement Durable ?
Les trois !

La compensation volontaire est un **mécanisme de financement** par lequel une entité (administration, entreprise, particulier) **substitue**, de manière partielle ou totale, une réduction à la source de ses propres émissions de gaz à effets de serre par une quantité équivalente de « **crédits carbone** », en les achetant auprès d'un tiers.

Concrètement, la compensation consiste à **mesurer** les émissions de gaz à effet de serre générées par une activité et à **financer dans un**

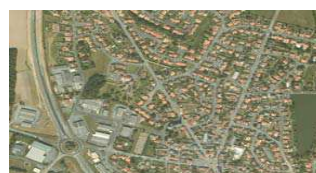
autre lieu un projet de d'absorption du carbone à hauteur de ses émissions.

- **Objectifs : Fonction économiques, fonction environnementale, fonction sociale** par l'accueil du public.
- **Réalisations : Possibles en relation avec les collectivités locales et dans le cadre du programme des Nations Unies pour l'Environnement :** Réhabilitation d'un site dégradé restauration de milieu naturel, projet pédagogique d'éducation à l'environnement, amélioration environnementale des ZAC.
- **Notre partenaire ONF :** Outre ses compétences reconnues pour gérer économiquement, techniquement le projet que vous retiendrez, **s'engage pour toute la durée de vie de l'objet du projet à son entretien ; Il s'engage à gérer la communication associée en relation avec les parties prenantes.**

Résultats : C'est un véritable « placement » écologique, économique, sociétal, un gisement d'économies, un projet d'entreprise, d'un groupement d'entreprises et d'individus d'un territoire ou de plusieurs...

Le rôle d'Acta Qualité :

- Vous accompagner et vous aider à traduire vos efforts volontaires de préservation et de transmission
- Qualifier et quantifier l'impact de votre engagement.



Place de la forêt en milieu urbain artificialisé